

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2016

---

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL18

présenté par  
Mme Duflot et M. Molac

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« pour »,

insérer le mot :

« directement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que les mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence devront avoir un lien direct avec les événements ou le péril imminent. Plusieurs abus ont effectivement été constatés récemment, avec des assignations prises dans le cadre de la COP21 ou l'interdiction de déplacements de supporters de football.